

Communiqué de la Banque Mondiale

Togo : un quatrième Don pour la relance économique et la gouvernance, en contribution à la poursuite des réformes économiques et de la gouvernance. L'appui financier accordé au Togo contribuera à la mise en œuvre du programme de réforme économique du pays, et permettra de réduire l'écart entre les coûts d'exécution des principaux piliers de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et les ressources publiques disponibles.

Le Conseil d'Administration de la Banque mondiale a approuvé ce jour, un don d'un montant de 28 millions de dollars (environ 14 milliards FCFA) en faveur de République Togolaise pour financer la mise en œuvre du quatrième Don pour la relance économique et la gouvernance (DREG-4). Cet appui budgétaire vise à appuyer l'exécution des réformes de gouvernance économique lancées dans le cadre des opérations précédentes, à savoir les DREG-1, DREG-2, et DREG-3, que la Banque a financé pour le Togo respectivement en 2008, 2009 et 2010. De manière spécifique, le DREG-4 vise principalement la poursuite et l'approfondissement des réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance des secteurs clés de l'économie. Dans ce cadre, la nouvelle opération va mettre l'accent sur deux axes principaux, notamment : (i) le renforcement de la gouvernance, en vue d'améliorer la formulation, l'exécution et le contrôle du budget, et la passation des marchés publics ; et (ii) la consolidation des bases pour une croissance solide et durable, incluant la poursuite des réformes dans les secteurs du phosphate, du coton et de l'énergie. Les réformes soutenues par cette nouvelle opération sont importantes pour le Togo. Elles permettront d'utiliser les ressources publiques de manière optimale et efficace pour financer la relance économique et sociale du pays. L'approbation du DREG-4 repose sur un ensemble d'actions préalables dans les domaines suivants :

- **Gestion des finances publiques** : (i) préparation de projets de décrets et de lois d'application des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques ; (ii) publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget 2010, et présentation au parlement du projet de loi de finances 2011 avec un cadre de dépenses à moyen terme pour les secteurs éducation, santé et agriculture ; (iii) adoption d'un décret sur la programmation de la gestion de la trésorerie ; (iv) soumission par le liquidateur de la SOTOCO Société togolaise de coton (ancienne compagnie cotonnière), la CEET Compagnie d'énergie électrique du Togo, la SNPT Société nouvelle des phosphates du Togo et Togo Télécom de leurs bilans financiers respectifs pour 2007 et 2008 à la Cour des comptes ; et (v) création d'un site web consacré à la passation des marchés, publication et diffusion d'un journal sur la passation des marchés.
- **Secteur cotonnier** : (i) mise en œuvre d'un système de comptabilité analytique pour la Nouvelle société de coton (NSCT Nouvelle société cotonnière du Togo) conformément aux recommandations du rapport d'évaluation ; et (ii) formation des dirigeants des producteurs afin de renforcer leur participation au conseil d'administration de la NSCT. Les objectifs visés sont d'améliorer la gestion financière de la NSCT et de renforcer la représentation et la capacité des producteurs pour assurer leur meilleure participation au processus de prise de décision.
- **Secteur du phosphate** : adoption d'un plan d'action détaillé et d'un budget pour les activités à mener dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'objectif visé est de renforcer la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilisation, contribuant ainsi à accroître la confiance du secteur privé et des bailleurs de fonds.
- **Secteur énergétique** : adoption d'un décret sur l'ajustement tarifaire des services d'électricité. Cette action préalable contribuera à améliorer la situation financière de la CEET au moment où elle répercute sur les consommateurs les effets de l'ajustement tarifaire effectué par la CEB Communauté électrique du Bénin en juin 2009.

A l'occasion de l'approbation par le Conseil du DREG-4, Monsieur Madani M. Tall, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo, a félicité les autorités togolaises pour les efforts

déployés en vue de mettre en œuvre les actions préalables relatives à la nouvelle opération d'appui budgétaire : « Ces efforts ont permis de consolider les réformes lancées en 2008 avec notre premier appui budgétaire. Nous restons convaincus que le DREG-4 aidera à poursuivre l'exécution du programme de réforme du pays, pour appuyer le redressement économique et social, et faire face aux problèmes institutionnels et économiques ». Monsieur Tall a également félicité le gouvernement pour les efforts fournis dans le but d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et l'encourage à intensifier les réformes déjà commencées pour tirer pleinement parti des avantages de la remise de dette, c'est-à-dire, mobiliser avec plus de facilité les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Le DREG-4 est aligné sur la Note de Stratégie Intérimaire de la Banque mondiale pour le Togo, et également sur stratégie de réduction de la pauvreté du Togo. Cette opération est coordonnée avec d'autres programmes de la Banque mondiale pour le Togo, et avec le programme du Fonds monétaire international. Le ministère de l'Économie et des Finances du Togo est chargé de l'exécution de ce don qui sera débloqué en une seule tranche